



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 16 décembre 2003

Diffusion restreinte
CDL-DEM(2003)PV 19
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**19^e REUNION DE LA SOUS-COMMISSION SUR
LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES**

(Venise, le 11 décembre 2003 à 15 h. 00)

RAPPORT DE REUNION

Rapport sur l'établissement, l'organisation et les activités des partis politiques

M. J.C. Scholsem ouvre la réunion et demande à M. H.H. Vogel de présenter le projet de rapport sur l'établissement, l'organisation et les activités des partis politiques (CDL-DEM (2003) 3 rev).

M. H.H. Vogel informe les participants que le projet qui leur est présenté a été modifié suite à la réunion de la sous-commission d'octobre 2003 sur la base des commentaires et des suggestions des membres de la Commission. Ce texte est un résumé des réponses et ne vise pas à donner des recommandations aux Etats membres. Il pourrait être adopté lors de la session plénière de la Commission.

M. H.H. Vogel présente le projet de lignes directrices (CDL-DEM (2003) 4) et souligne qu'il est difficile de faire des propositions dans le domaine des partis politiques, dès lors que les pratiques nationales dans ce domaine sont trop différentes. Le projet de lignes directrices est basé en partie sur l'avis donné par la Commission de Venise sur la législation relative aux partis politiques en Arménie, en Moldova, en Géorgie et en Ukraine. M. H.H. Vogel souligne que ce texte est un premier projet et qu'il attend une assistance ou au moins des commentaires des autres membres pour finaliser le texte.

M. J.C. Scholsem suggère de créer un groupe de travail qui pourrait développer le projet de M. H.H. Vogel.

Durant la discussion qui suit la présentation du document par M. H.H. Vogel, les membres de la sous-commission proposent de développer ou de réexaminer un certain nombre de questions durant le travail futur sur le projet :

- 1) Le projet de lignes directrices devrait comprendre une liste complète de pratiques à éviter, sur la base des exemples cités dans l'avis de la Commission de Venise ;
- 2) Le rôle important de la liberté de s'associer dans des partis politiques en vue de participer aux élections devrait être examiné de manière plus détaillée ; et
- 3) Le problème de la participation des non-citoyens aux partis politiques devrait être examiné avec un grand soin, spécialement dans le cas des Etats où ils représentent la majorité de la population (par exemple, dans le cas d'Andorre).

La sous-commission des institutions démocratiques décide :

- a) **de recommander l'adoption, durant la session plénière de la Commission, du rapport sur l'établissement, l'organisation et les activités des partis politiques ;**
- b) **de créer un groupe de travail composé de Mme Err et de MM. J. Klucka, K. Tuori et H.H. Vogel, qui préparera une version révisée des lignes directrices sur l'établissement, l'organisation et les activités des partis politiques sur la base du document CDL-DEM (2003) 4, et qui invitera les autres membres à envoyer leurs commentaires et propositions au Secrétariat d'ici au 1^{er} février 2004.**

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIE

M. Luan OMARI, Vice Président de l'Académie des Sciences d'Albanie

ANDORRE

M. François LUCHAIRE, Ancien Président de la Cour constitutionnelle d'Andorre

BELGIQUE

M. Jean-Claude SCHOLSEM, Président, Professeur à l'Université de Liège

FINLANDE

M. Kaarlo TUORI, Professeur de droit administratif, Département du droit public, Université d'Helsinki

ISLANDE

M. Hjörtur TORFASON, Ancien juge à la Cour Suprême d'Islande

LETTONIE

M. Aivars ENDZINS, Président de la Cour constitutionnelle

LITHUANIE

M. Kestutis LAPINSKAS, Juge à la Cour constitutionnelle

MALTE

M. Hugo MIFSUD BONNICI, Président Emeritus

ROUMANIE

M. Bogdan AURESCU, Directeur général du Ministère des Affaires étrangères de Roumanie

SUEDE

M. Hans Heinrich VOGEL, Professeur de droit public, Université de Lund

SECRETARIAT

M. Gianni BUQUICCHIO

M. Thomas MARKERT

M. Pierre GARRONE

M. Serguei KOUZNETSOV